

Direction régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône  
PÔLE EXPERTISE ET SERVICE AUX PUBLICS  
Division Missions Domaniales  
Pôle d'Évaluations Domaniales  
52, Rue Liandier  
13008 MARSEILLE  
Mél. : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Marseille, le 9 février 2022

La directrice régionale des Finances publiques

à

VILLE de MIRAMAS

Hôtel de Ville

place Jean Jaurès

13148 MIRAMAS CEDEX

Affaire suivie par : Alain BARSELO  
alain.barselo@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone : 04 91 09 60 84  
Réf.OSE:2022-13063-03721 / DS : 7428106

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien : Terrain de 36m<sup>2</sup> à extraire du Domaine Public au droit de la parcelle CA 7

Adresse du bien : rue Arthur Favarro , 13140 Miramas

**VALEUR VÉNALE : 2 600 euros**

### 1- SERVICE CONSULTANT

VILLE de MIRAMAS

*Affaire suivie par :*

Mme Mame CISSE

### 2 - Date de consultation

: 17/1/2022

Date de réception

: 17/1/2022

Date de visite

: bien non visité

Date de constitution du dossier "en état" :

### 3 -OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Détermination de la valeur vénale du bien dans la perspective d'une cession au propriétaire riverain.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le 21/10/2022

**SLO**

ID : 013-211300637-20221012-188\_2022-DE

#### **4 - DESCRIPTION DU BIEN**

adresse: rue Arthur Favarro, 13140 Miramas

références cadastrales : Terrain de 36 m<sup>2</sup> à extraire du Domaine Public au droit de la parcelle CA 7

descriptif du bien : Terrain bitumé de forme régulière

#### **5 - SITUATION JURIDIQUE**

nom du propriétaire: VILLE de MIRAMAS

origine de propriété : non étudié

situation d'occupation: bien évalué libre

#### **6 - URBANISME ET RÉSEAUX**

Zone UAb

#### **7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

**La valeur vénale du bien est estimée à 2 600 euros**

#### **8 - DURÉE DE VALIDITÉ**

12 mois

#### **9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la directrice régionale des Finances publiques et par délégation,  
L'inspecteur des Finances Publiques, Alain Barselo

